



Opposition valant saisie vehicule

Par **vincent**, le **15/06/2010** à **14:23**

Bonjour,

j' ai acheté un quad au mois de février 2010. Lors du passage en préfecture, celle-ci m'a refusé de faire la carte grise a mon nom car il y avait une opposition de valant saisie. J' ai immédiatement téléphoné au vendeur pour qu' il mexplique, mais au début il m'a dit qu' il comprenait pas.

J' ai bataillé pendant 2 mois avec lui pour qu' il aille à la préfecture pour qu' il se rende compte, mais ce monsieur avait toujours des excuses. Finalement il y a été et a sa grande surprise , il m'a dit qu' il avait plusieurs véhicules en oppositions. Quand il a vu ça, il a fait appel à son avocat pour qu' il s' on occupe.

Aujourd'hui et d'après son avocat une main levée a été faite au mois de janvier 2010 et toutes ses dettes son réglée. Pourtant il y a toujours l'opposition à la prefecture. Je lui ai envoyé des courriers de mise en demeure pour qu' il fasse le necessaire aupres de l'huissier et depuis je n'ai plus de nouvelles de sa part, a part qu' il ma repondu par mail que l'avocat s'en occupait.

ma question est simple: que puis-je faire?

Cordialement.